

Cette cérémonie des vœux est particulière puisqu'il s'agit, pour ce mandat, de la dernière.

Merci d'y avoir répondu nombreux.

Elu en 1996 au Conseil communautaire dès la création de notre EPCI ; en juillet 2017, une majorité d'entre vous m'a accordé sa confiance pour en assumer la Présidence.

Votre soutien était, pour moi, lié à une exigence ; celle de répondre, le mieux possible, à votre confiance.

Je vous avais, alors, exprimé une ambition pour le Territoire de l'Huisne Sarthoise.

Ce territoire que j'avais sillonné, en particulier, aux côtés de Pierre GASCHER auprès de qui, j'aime à le rappeler, j'ai beaucoup appris.

Par ailleurs, mon parcours professionnel atypique et mes engagements publics ont toujours été marqués d'un réel intérêt pour les questions économiques.

Mais c'est, évidemment, dans les pas de tous ceux qui ont fait de cette Collectivité ce qu'elle est aujourd'hui que j'ai inscrit notre travail au cours de ces 2 ans 1/2.

J'ai poursuivi avec le même esprit consensuel des actions qui ont été le plus souvent votées à l'unanimité.

Décisions prises dans le respect des communes comme lorsqu'il s'est agi de maintenir voire d'élargir la politique des fonds de concours mais aussi les participations financières au SDIS, à la Mission Locale ou bien encore au Pays et au Syvalorm, ...

Cependant, je n'ai, jamais, renoncé à défendre l'intérêt communautaire comme lorsqu'il s'est agi de porter des projets d'équipements structurants nécessaires aux habitants comme le bâtiment de l'enfance à Tuffé Val de la Chéronne ou bien le futur Centre aquatique et même, avec le succès que l'on sait, un Centre culturel.

La période qui vient de s'écouler avec un environnement territorial en mouvement n'a pas été simple. Il a fallu nous adapter malgré le manque de visibilité et de stabilité qui, trop souvent, sont la marque des Pouvoirs Publics.

L'exercice a été difficile alors même que les enjeux étaient importants avec des compétences obligatoires nouvelles que nous avons dû exercer ou bien encore l'obligation d'élaborer un PLUI.

Cela a, excessivement pour ne pas dire exagérément alourdi la charge de travail des agents.

Cela a nuit aux conditions d'exercice de nos responsabilités d'élus.

Dès mon élection, je vous ai proposé de faire évoluer notre gouvernance en donnant plus d'importance à la **Conférence des maires**.

C'était, je le crois, un choix utile qui bientôt, d'ailleurs, pourrait nous être imposé par la Loi !

A celles et à ceux qui ont choisi de ne pas se représenter, je veux exprimer de sincères remerciements pour tout le temps que vous avez consacré à l'Huisne Sarthoise.

A celles et à ceux qui ont accepté de poursuivre l'Action, je salue l'abnégation et la détermination au service de ses habitants.

J'espère que vous aurez **trouvé toute votre place au sein du Conseil** et apprécié le **travail en Commission** ; comme, pour ma part, j'ai eu beaucoup de satisfaction à animer la C° Développement économique avant de présider notre Collectivité.

La période électorale oblige à plus de réserve pour autant permettez-moi d'adresser des remerciements :

- aux agents, je peux témoigner qu'ils forment une équipe solide dont le professionnalisme et l'engagement au service des élus sont bien réels,
- à chacune et à chacun d'entre vous pour la qualité de nos échanges fructueux et respectueux,,

- aux membres du Bureau que j'ai souhaités plus nombreux ; c'est ainsi que désormais Raymond BELLENCONTRE, Jean DUMUR, Michel MARY et Willy PAUVERT y siègent activement,
- aux vice-présidentes et présidents à :
 - o Marie-Thérèse LEROUX – 1^{ère} Vice-présidente - qui connaît avec précision chaque inscription budgétaire de la section de fonctionnement et chaque crédit affecté aux opérations d'investissement,

Faut-il rappeler que nos équilibres financiers sont sains, que nos taux de fiscalité sont non seulement très modérés mais particulièrement stables et que notre EPCI est peu endetté ?

- o Michel LANDAIS qui a eu la lourde tâche de suivre l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** ; dossier majeur qui aura nécessité 288 réunions et qui représente une charge de 550K€ TTC,

Ce document avec une projection à 8 à 10 ans est particulièrement contraignant, il est cependant déterminant pour l'aménagement de nos espaces naturels et agricoles mais aussi économique et d'habitation.

Je sais les compromis parfois excessifs que les communes ont du consentir et je salue malgré cela le climat, le plus souvent, constructif dans lequel les négociations se sont déroulées.

Qu'on le veuille ou non sans PLUI notre territoire prendra un retard considérable dans son développement avec des incidences économique et financière particulièrement dommageables.

Pour autant, je ne peux pas me satisfaire des commentaires que certaines personnes extérieures se sont autorisées à faire ; par la même j'estime qu'elles bafouent le travail et les efforts des élus et plus grave encore qu'elles manquent de considération aux 29.000 habitants qu'ils représentent.

Je veux l'affirmer en votre nom ce projet de PLUI est raisonnable et cela se démontre facilement :

- aucune zone d'activités nouvelle,
- aucune surface supplémentaire pour les zones existantes,
- une division par 5 ce n'est pas rien, soit de 250 à moins de 50 hectares destinés à l'urbanisation,
- une densité limitée à 15 parcelles à l'hectare sauf pour 2,8ha, soit en moyenne, hors aménagement, des parcelles de 600m²,

- une viabilisation par tranche avec l'obligation pour passer à la tranche 2 d'avoir commercialisé au moins 75% de la tranche 1.

Mais que veulent-ils donc de plus ces ayatollahs de l'aménagement du territoire ?

D'accord des ajustements sont justifiés sur le nombre de changements de destination comme sur celui des « STECAL » qui étaient trop nombreux et, pour beaucoup, mal définis ; mais nous y travaillons.

Alors Messieurs les censeurs faites nous un peu confiance et donnez-nous rendez-vous dans 3 à 5 années puisque nous préparons un **SCOT**.

Ce document qui représente une nouvelle dépense de 2€ par habitant pendant 4 ans nous le ferons pour répondre à l'Administration et pour ne pas bloquer nos possibilités de développement.

- Quant à André-Pierre GUITTET il avait souhaité prendre en charge l'animation de la Commission développement économique.

Ces 2 dernières années ont été denses dans ce domaine mais essentiellement, hélas, du fait des conséquences de la Loi NOTRe.

En 2019 l'étude nécessaire à la réhabilitation complète de la friche industrielle de Tuffé Val de la Chéronne s'est poursuivie ; reste à clarifier la situation d'occupant sans titre ni paiement, notamment, des services techniques de la commune.

2019 a vu, enfin, de nouvelles interventions en faveur du tissu industriel et notamment des sociétés BVI et PUSTERLA ainsi que la vente du 2^e bâtiment blanc occupé par la sté ICOFOR.

S'agissant du bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne il a pu commencer sans pour autant être terminé à ce jour du fait de regrettables questions d'accès.

En parallèle un équipement moins onéreux à proximité de la zone de la Monge et de la Sté SOURIAU à LFB a été réalisé.

- Michèle LEGESNE qui a, le mieux possible, poursuivi la coordination de la compétence promotion du tourisme que nous avons confiée à l'OT « entre Maine et Perche ». Cela faisait suite à un projet d'EPIC ce qui n'a pas simplifié les choses et l'action de Michèle LEGESNE.

Michèle a la conviction que notre territoire peut et doit valoriser le tourisme. D'ailleurs avec l'agriculture c'est probablement l'activité la plus présente sur le plus grand nombre de communes de l'Huisne Sarthoise.

- Thierry RENVOIZE qui a la responsabilité de la mutualisation ; orientation nouvelle mais nécessaire car elle est au carrefour de plusieurs enjeux :
 - contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
 - maintenir l'autonomie des communes en leur apportant des prestations de qualité,
 - renforcer le rôle d'expert de la CC avec le recrutement d'agents qualifiés.

C'est probablement l'une des réponses adaptées au maintien d'un service public de proximité.

C'est dans cet esprit que deux services communs ont été créés récemment : l'un pour les marchés publics et l'autre sur la communication, ce dernier en lien avec la marque Perche Emeraude.

- Lucien BRETON qui suit et je l'en remercie plusieurs dossiers :
 - **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** qui est renouvelée pour une année,
 - la **fibres optiques** dont le **déploiement** représente un investissement de **2.700K€**. Chantier qui devrait être achevé pour la fin de l'année 2022.
- Patricia EDET qui au titre de la compétence **petite enfance**, s'est appropriée le dossier de **construction du bâtiment d'une 2^e antenne du RAMPE à Tuffé Val de la Chéronne**.

Patricia EDET nous représente, aussi, à la Mission Locale qui a pour objet des actions en faveur de **l'insertion des jeunes**.

- Patricia VILLARME qui assume la Présidence du **Centre culturel la Laverie** et du cyber base de Tuffé Val de la Chéronne.

Toutes celles et tous ceux, de plus en plus nombreux, qui fréquentent **les expositions et les activités** présentées et proposées peuvent mesurer l'intérêt qu'elles suscitent et leur grande qualité.

Par ailleurs, Patricia VILLARME s'est pleinement engagée dans la politique de communication qui a déjà permis d'aboutir à la création de la marque Perche Émeraude.

- Josette JACOB qui a pris en charge la C° Sport et le grand chantier du futur centre aquatique qui pourrait être opérationnel au 1^{er} trimestre 2023.

Le jury de concours s'est réuni une 2^e fois ce 7 janvier et la CAO désignera le maître d'œuvre le 11 février prochain.

Ce projet est évidemment très attendu de la population, des élèves et, bien entendu, des sportifs.

- Jean-Paul DUBOIS qui a pris à bras le corps le sujet de l'environnement et notamment les relations avec le SYVALORM ex SMIRGEOMES.

L'environnement comme l'assainissement sont des défis importants pour garantir un développement maîtrisé d'un territoire attractif tel que le nôtre. Mais ce sont aussi des enjeux financiers forts.

Jean-Paul a su, sur ces sujets ardu, mobiliser sa C° et je l'en remercie.

Je sais aussi qu'il aurait aimé aller plus loin sur les conséquences de la participation du budget général de 18% au fonctionnement du SYVALORM.

- Enfin, José PLANS et la **GEMAPI** mais aussi les participations aux différents syndicats pour des actions comme la lutte contre les nuisibles.

Je crois que nous pouvons, collectivement, être satisfaits du travail réalisé d'autant que :

- notre Collectivité est restée performante dans ses compétences obligatoires comme facultatives,
- son engagement, au service de l'intérêt communautaire, s'est renforcé,
- sans, pour autant, négliger son soutien à chaque commune membre.